



Rapporteur : Mme ROUSSET

50447

18 - Environnement

**Espaces naturels sensibles - Convention d'adhésion à la
plateforme bretonne des données naturalistes de l'Observatoire de
l'environnement en Bretagne**

Le 24 février 2025 à 15h28, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme QUILAN), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. MARTINS (pas de pouvoir donné), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. MORAZIN (pas de pouvoir donné), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 22 avril 2021 relative à l'adhésion du Département au groupement d'intérêt public Observatoire de l'environnement en Bretagne ;

Exposé :

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et des paysages, le Département d'Ille-et-Vilaine est membre depuis 2021, du groupement d'intérêt public Observatoire de l'environnement en Bretagne. Le Département bénéficie de l'expertise de cet Observatoire pour la structuration des bases de données, la coordination des partenariats scientifiques, mais aussi la valorisation des données dans le cadre de sa politique biodiversité et paysages.

C'est sur ce dernier volet que le Département est sollicité afin d'adhérer à la plateforme bretonne des données naturalistes.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de partage et de valorisation des données scientifiques produites par différents partenaires à l'échelle régionale, qu'ils soient institutionnels, associatifs, universitaires ou économiques. Elle répond à des attentes du système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel, l'outil national de référence en matière de gestion et de diffusion des données relatives à la biodiversité.

La plateforme régionale correspond à un dispositif regroupant des adhérent.es. Il s'agit d'acteur.rices régionaux.ales et infra-régionaux.ales, producteur.rices et / ou utilisateur.rices de données naturalistes. Elle repose sur des outils gérés par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, afin de répondre aux besoins de ses adhérent.es et des autres utilisateur.rices.

Il est proposé que le Département confirme son souhait d'adhérer à la plateforme des données naturalistes, en tant que producteur et utilisateur de données, afin de compléter ses outils de connaissance de la nature et partager son expertise avec ses partenaires locaux et régionaux.

En signant le courrier type de demande d'adhésion joint en annexe B de la charte présentée en annexe 1, et la convention d'adhésion à la plateforme bretonne des données naturalistes, jointe en annexe 2, il s'engage à accepter et respecter les valeurs et règles de la charte, les modalités de productions, accessibilités et utilisation des données.

Décide :

- d'approuver la charte de la plateforme bretonne des données naturalistes, pilotée par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, jointe en annexe 1 ;

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, relative à l'adhésion à la plateforme bretonne des données naturalistes, jointe en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le courrier de demande d'adhésion et la convention afférente, ainsi que tout document relatif à cette décision.

Vote :

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. SOULABAILLE

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :

7 mars 2025

ID: CP20253090V2

Pour extrait conforme